

AFFAIRES GENERALES

POINT 04– APPROBATION DE L'ADHESION AU SIGEIF DE LA COMMUNE DE LONGPONT-SUR-ORGE (91) AU TITRE DE LA COMPETENCE D'AUTORITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION DE GAZ.

La commune de Longpont-Sur-Orge a, par délibération en date du 3 avril dernier, transféré au Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de France) la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz.

Conformément aux dispositions du CGCT, la délibération du SIGEIF ayant autorisé l'adhésion de cette nouvelle commune, est notifiée à chacune de ses collectivités adhérentes, qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer à leur tour.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE UNIQUE : APPROUVER la délibération du Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile de France portant sur l'adhésion de la commune de Longpont-Sur-Orge (91) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz.